

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DES ASSOCIÉS

Société : LE BOIRON

Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 1 000 euros

Siège social : 64 rue Boiron, 69400 Villefranche-sur-Saône

L'an deux mille vingt-six, le premier mai,

Les associés de la société LE BOIRON se sont réunis et ont pris la décision suivante :

NOMINATION DU PRÉSIDENT

Les associés décident de nommer en qualité de Président de la société :

Monsieur ALI KONAN MARC TOURE

Né le 11 avril 1990 à Abobo (Côte d'Ivoire)

Domicilié au 50 rue Antoine Arnaud, 69400 Villefranche-sur-Saône

Le Président est nommé pour une durée indéterminée à compter du 1er mai 2026.

Monsieur ALI KONAN MARC TOURE déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et atteste n'être frappé d'aucune interdiction, incapacité ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

La présente décision est adoptée à l'unanimité des associés et prend effet à compter du 1er mai 2026.

Fait à Villefranche-sur-Saône, le 19 juin 2026.

Les Associés

Signature de Monsieur ALI KONAN MARC TOURE

Signature de Monsieur PALLEES ERIC

